



MAIRIE DE NANTERRE  
Direction de la Vie Citoyenne

DEC.2022.-169

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Préfecture des

Hauts-de-Seine le : 23 NOV. 2022

Et après Publication le 25 NOV. 2022

**Objet : Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations familiales pour des travaux d'aménagement des locaux affectés au Centre Social et Culturel Hissez haut**

## DECISION DU MAIRE

### LE MAIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Vu la délibération du Conseil municipal du 25 mai 2020 donnant au Maire, pour toute la durée de son mandat, délégation pour régler les affaires faisant l'objet dudit article,

**Considérant** la volonté de la Ville de trouver une solution pérenne pour le Centre Social et Culturel Hissez Haut suite à l'incendie ayant dévasté l'ensemble de ses locaux le 13 juillet 2022

**Considérant** qu'il convient de poursuivre le travail de partenariat avec cet acteur de la Ville et rechercher des financements extérieurs pour réhabiliter les locaux du centre Social,

### DECIDE

**Article 1 :** Sollicite la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 6 334,50€ correspondant à 25% du montant estimé pour l'aménagement des locaux municipaux affectés au centre Social Hissez Haut

**Article 2 :** Autorise Madame la Trésorière Principale à encaisser ladite subvention.

Nanterre, le 23 NOV. 2022

Le Maire de Nanterre

Patrick JARRY

